

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7309576501**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7309576501>

Cette annonce a été mise en ligne le **17 novembre 2022** sur **Actu.fr - Gazette de la Manche**  
Pour le département : **50 - MANCHE**

SCI SBG

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Astrid SAMSON, Notaire associée à PONT-HEBERT, le 15 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société Civile Immobilière régie par le titre IX du Livre III du Code Civil ;
- Dénomination : SCI SBG ;
- Siège social : LA BARRE-DE-SEMILLY (50810), 25C rue des Jardins ;
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation ;
- Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la gestion par location et autrement de tous immeubles et biens immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

- Capital social : MILLE EUROS (1.000 €) ;  
- Apport : MILLE EUROS (1.000 €) en numéraire ;  
- Premiers gérants : Monsieur Baptiste GIBault, et Madame Ségolène GIBault, née LANGLOIS, son épouse, demeurant ensemble à LA BARRE-DE-SEMILLY (50810), 25C rue des Jardins ;  
- Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à l'unanimité des associés présents ou représentés, y compris de l'associé cédant. Toute transmission de parts par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à l'unanimité de toutes les autres voix attachées aux parts créées par la société.  
La société sera immatriculée au R.C.S. de COUTANCES.  
Pour avis et mention,

*Me Astrid SAMSON, Notaire*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

